

Principes de base du Code de Conduite

1. Satisfaction client

Nous devons nous efforcer de proposer à nos clients des produits et des services de qualité, afin de dépasser leurs attentes et de gagner leur confiance.

2. Respect des droits de l'Homme

Nous devons respecter les droits de l'homme de chaque individu et n'effectuer aucune discrimination ni harcèlement pouvant nuire à la dignité des personnes.

3. Conformité juridique

Nous devons comprendre les traditions des pays et régions dans lesquels nous menons nos activités, respecter les lois et les réglementations en vigueur et nous conduire de façon socialement acceptable.

4. Relations justes avec les partenaires commerciaux

Nous devons mener nos opérations avec l'ensemble de nos partenaires de manière équitable afin de construire avec eux des partenariats égaux, sincères, impartiaux et justes.

5. Divulgence opportune des informations

Nous devons conduire une gestion saine de notre entreprise et publier auprès des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes des informations claires et pertinentes en temps voulu.

6. Environnement de travail

Nous ne devons pas commettre d'actes illicites ou agir de mauvaise foi dans le cadre de nos activités et nous devons préserver un environnement de travail sûr.

7. Développement des ressources humaines et évaluation équitable

Nous devons développer le potentiel de nos employés afin de leur permettre de se réaliser pleinement et évaluer leur travail sur la base du mérite personnel.

8. Gestion de l'information

Nous devons mesurer l'importance des informations personnelles et confidentielles et les gérer de manière rigoureuse afin d'éviter toute fuite, utilisation abusive ou inappropriée.

9. Exclusion des groupes antisociaux

Nous ne devons avoir aucun lien avec le crime organisé ou tout groupe antisocial susceptible de menacer l'ordre social ou la sécurité publique.

10. Protection des actifs de l'entreprise

Nous devons utiliser de manière appropriée les biens matériels ou immatériels de l'entreprise et les protéger.

11. Préservation de l'environnement et participation aux communautés locales

Nous devons penser à l'environnement et nous engager dans sa préservation afin que les prochaines générations puissent avoir une vie saine.

12. Différencier sa vie privée de sa vie professionnelle

Nous devons clairement différencier notre vie professionnelle en tant qu'employé du Groupe Fast Retailing de notre vie personnelle.

Si nous découvrons une violation de l'un de ces principes de base, nous devons immédiatement la signaler à notre hiérarchie ou au service interne de conseil de l'entreprise (la hotline du Groupe Fast Retailing). Les entreprises du Groupe Fast Retailing doivent préserver la confidentialité toute information liée à l'identité d'un individu ayant signalé un fait ou demandé conseil dans ce cadre. Cet individu ne devra faire l'objet d'aucun traitement défavorable. Cependant, cela ne s'applique pas à une personne ayant signalé des faits de mauvaise foi ou à des fins illicites.